

Lanark (M. Doucett) s'il croit encore que la *Hershey Candy Company* envisage toujours cet important placement à Smith Falls.

M. Bell (Carleton): Le député me permettrait-il de poser une question? Voudrait-il préciser à quel discours du premier ministre il pense?

M. Benidickson: Je ne l'ai pas devant les yeux, mais je sais, sans aucun doute, que le premier ministre a signalé qu'il allait mettre fin aux placements exagérés de capitaux étrangers dans les entreprises canadiennes. Il est certain que cela a refroidi l'enthousiasme de ceux qui se cherchaient des emplacements où construire des usines.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député voudrait-il se montrer plus précis au sujet des déclarations qu'il attribue au premier ministre? J'ai beau tenir compte du fait qu'il ne cite pas textuellement l'auteur, je ne vois aucune ressemblance entre ces déclarations et celles qu'a pu faire le premier ministre.

M. Benidickson: Je vais obtenir ces précisions.

L'hon. M. Fleming: Une déclaration a paru dans les journaux il y a environ dix jours, et le lendemain le premier ministre en a immédiatement nié l'exactitude dans cette Chambre même.

M. Benidickson: Je verrai à ce que ces précisions soient apportées un peu plus tard au cours du présent débat par un représentant de l'opposition, car je puis certainement affirmer que les discours que se sont permis des membres du cabinet et le principal représentant de l'agent financier de l'État, la Banque du Canada, ont semé l'inquiétude.

Il y a quelques semaines, je m'entretenais avec un économiste dont les services sont retenus surtout par des Européens qui se proposent de placer de l'argent au Canada. Un d'entre eux se proposait de placer au Canada une somme de l'ordre de quatre millions de dollars en devises européennes, dont la majeure partie aurait été consacrée à la construction dans l'une de nos grandes villes. Ces projets ont été remis à plus tard par suite de ces discours inquiétants sur les placements des étrangers. Je suis heureux que le ministre nous ait bien précisé son attitude, mais je crois que la Banque du Canada et le ministre ne devraient pas tenir deux langages, et que cette question devrait être tirée au clair à l'avantage de ceux qui auraient l'intention d'effectuer des placements au Canada et de susciter de l'emploi, non seulement dans la construction mais dans la production.

Hier soir, une grande partie de l'exposé du ministre était consacrée, comme on pouvait s'y attendre de la part d'un ministre des

Finances conservateur, à des dispositions tendant à relever les droits de douane. Or, la disposition dont nous serons effectivement saisis, lorsque ces résolutions nous seront présentées pour étude, semble avoir trait aux articles fabriqués au Canada, au sujet desquels la loi n'a pas été modifiée depuis que l'ancien gouvernement conservateur de M. Bennett était au pouvoir. Ce qui semble devoir se réaliser dans ce cas-ci ressemble aux mesures sur le dumping et nous allons revenir à l'époque de M. Bennett et de son programme.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député ne sait-il pas que le décret ministériel qui régit cette question à l'heure actuelle a été adopté en 1936, sous le régime de M. King?

M. Benidickson: Mon honorable ami a déclaré hier soir qu'il avait l'intention de modifier la loi adoptée en 1936 sous Mackenzie King et de revenir à la loi en vigueur sous M. Bennett.

M. Bell (Carleton): Répudiez Laurier et Fielding!

M. Benidickson: Je suis un peu plus à la page que cela. Si mes amis tiennent à revenir sans cesse en arrière, et particulièrement à M. Bennett, c'est évidemment un trait du caractère conservateur, qui aime mieux reculer qu'avancer.

Dans sa déclaration révisée sur les recettes et les dépenses, le ministre a parlé de certaines choses qui, à son dire, ne pouvaient être prévues au moment où le budget a été présenté en mars dernier. Il a mentionné notamment, bien sûr, l'accroissement du déficit du National-Canadien. Eh bien, je ne prétends pas être plus clairvoyant que le ministre des Finances devrait l'être, mais je lui rappellerai qu'à l'époque du dernier budget, j'avais déclaré que, d'après les états mensuels de recettes et de dépenses du National-Canadien, qui étaient publiés dans les premiers mois de 1960, le déficit de ce chemin de fer serait vraisemblablement, pour 1960, beaucoup plus considérable que celui que le ministre avait prédit.

L'hon. M. Fleming: Au cours du printemps dernier, lors du budget? L'honorable député donnerait-il la date?

M. Benidickson: C'était, il me semble, en avril. Nous avions alors en main, si j'ai bonne mémoire, les résultats du mois d'avril. Quoi qu'il en soit, il y a d'autres questions que le ministre a omis de mentionner hier soir quand il a prédit les dépenses pour le reste de l'année financière courante. Je ne me souviens pas qu'il ait parlé des dépenses qui pourront être occasionnées, dans le dernier trimestre,